

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 11 décembre 2019 à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été remis en main propre le 4 décembre aux conseillers(ères) y compris ceux étant absents lors de la présente séance. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

-  Adoption des prévisions budgétaires 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022.
-  Période de questions pour les contribuables.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance extraordinaire à 19h.

19-12-7557

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une rencontre de travail le 30 novembre 2019 en présence du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif du budget 2020 présenté au conseil municipal établit des dépenses à 2 027 107\$ et des revenus s'élevant également à 2 027 107\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également pu discuter du programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits documents explicatifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits documents explicatifs reflètent fidèlement les orientations à prendre pour 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS








PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE les prévisions budgétaires de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour l'année financière 2020 établissent des revenus pour un total de 2 027 107\$ et des dépenses pour un total de 2 027 107\$;

QUE le document programme triennal d'immobilisation daté du 29 novembre 2019 soit adopté.

QUE pour l'exercice financier 2020, le salaire des employés réguliers et permanents soit fixé comme suit :

 Directeur général et secrétaire-trésorier :	60 000\$/ an
 Inspecteur municipal et travaux publics :	58 434\$/ an
 Secrétaire-trésorière adjointe :	44 185\$/ an*
 Agent de développement :	40 800\$/ an
 Secrétaire administrative :	18.74\$/ heure

* Compensation de 2 761\$ pour heures supplémentaires travaillées (2h/semaine x 52 semaines x 26.55\$) en plus du salaire régulier à 32h par semaine.

QUE le tarif horaire d'un journalier occasionnel, est fixé à 20.25\$ l'heure et pour un journalier spécialisé en traitement des eaux, le tarif horaire est fixé à 21.38\$ l'heure.

QUE le REER soit fixé à 6% du salaire brut de l'année 2020 pour les employés permanents (directeur général, secrétaire-trésorière adj., secrétaire administrative, inspecteur municipal et travaux publics et agent de développement).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h20 pour se terminer à 19h27.

19-12-7558

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h28, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-trésorier